

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de frs 98'000.- pour l'implantation d'un
« Jardin de poche » sur la parcelle communale 461 dans le quartier Pierre-de-Savoie*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis fin 2009, une collaboration inter-services est en cours autour du projet « Jardin de poche » de l'association Equiterre. A Yverdon-les-Bains, ce projet vise à améliorer la qualité de vie dans le quartier de Pierre-de-Savoie en revalorisant l'espace public et en renforçant la cohésion sociale.

Cette revalorisation de l'espace public passe par une démarche participative intégrant les habitants du quartier. Deux rencontres avec les habitants et trois séances inter-services, plusieurs séances intermédiaires avec les différents acteurs impliqués dans le projet, ont permis de préciser la nature des aménagements composant le futur « Jardin de poche » à Pierre-de-Savoie.

Le présent préavis a pour ambition de reconstituer l'historique du projet, en insistant sur son caractère intégratif (au niveau de la population) et interdisciplinaire (au niveau des services), les aménagements prévus, la méthodologie et le calendrier de réalisation, ainsi que le financement du projet.

Pour finir, vous trouverez un nouveau chapitre qui fera partie désormais partie intégrante de l'ensemble des préavis portant sur des demandes de crédits d'investissement, une analyse du projet sous l'angle du développement durable, à l'aide de l'outil d'évaluation « Boussole 21 ».

Historique du projet

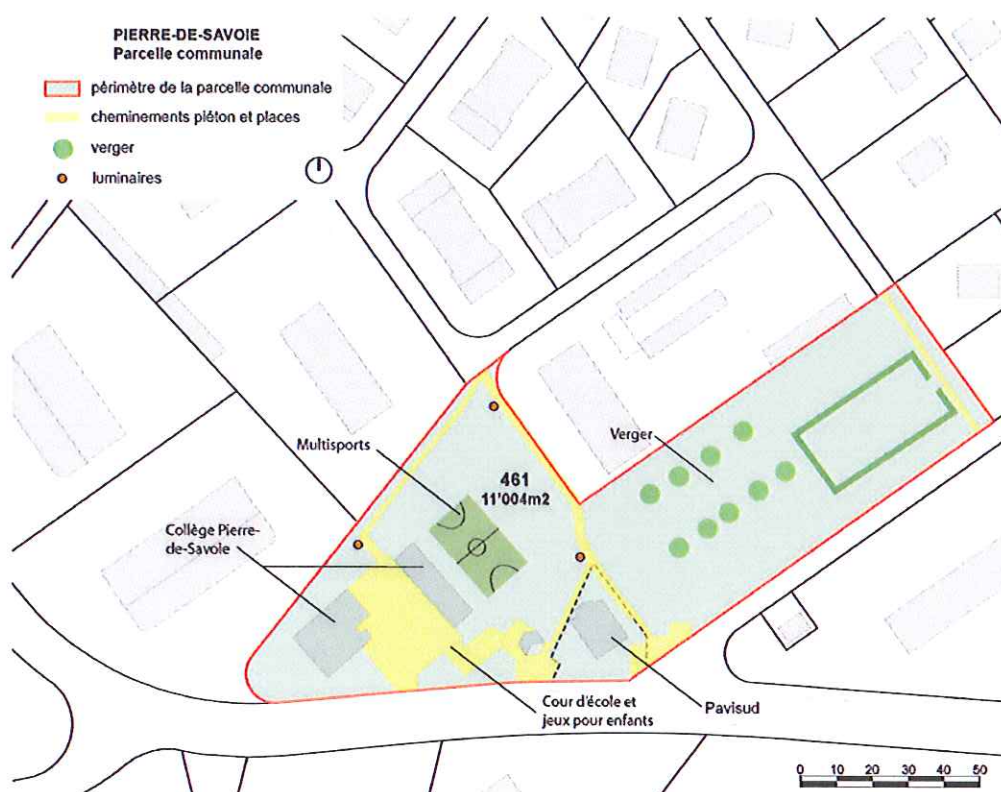
En été 2009, la Municipalité a reçu une demande du groupe « Tonnelle fleurie » de la démarche communautaire « Qualité de vie » concernant des aménagements sur la parcelle communale centrale du quartier de Pierre-de-Savoie comportant, notamment, une tonnelle fleurie, une fontaine, des bancs et des cheminements. Parallèlement, l'association Equiterre a pris contact avec l'Agenda 21 de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour lui proposer de l'accompagner dans la réalisation d'un projet de « Jardin de poche », via une démarche participative. L'actuel projet « Jardin de poche » à Pierre-de-Savoie est donc le produit de la rencontre de ces deux projets.

Les services principalement concernés par ce dernier et qui ont souhaité s'y impliquer, en plus du service urbanisme et bâtiments, sont le service éducation et jeunesse (qui encadre la démarche communautaire), le service travaux et environnement (apport des experts en matière de plantations et d'entretien) et la Police de proximité (associée à la démarche communautaire).

Fin 2009, le projet a été présenté aux habitants du quartier de Pierre-de-Savoie lors d'un des forums de la démarche communautaire « Qualité de vie » (forums semestriels). Les habitants ayant accueilli favorablement ce projet, la Municipalité a validé en janvier 2010 le principe de le développer sur la parcelle communale n° 461 à Pierre-de-Savoie, selon le calendrier proposé.

Le 30 janvier dernier, une démarche participative organisée par Equiterre et l'Agenda 21, à laquelle tous les habitants du quartier ont été invités, a fait ressortir plusieurs priorités en termes d'aménagements. Les éléments souhaités sur cette parcelle, en plus de la tonnelle fleurie sont : des bancs et un/des espace/s de rencontres, une place de jeu pour les enfants, un point d'eau, un ou plusieurs chemins piétonniers pour traverser la parcelle ainsi que des espèces végétales à cultiver (vignes, plantes aromatiques, etc.).

Voici, délimité par le trait rouge, le périmètre d'intervention sur lequel a été réalisée la démarche participative (la parcelle communale n° 461 à Pierre-de-Savoie) :



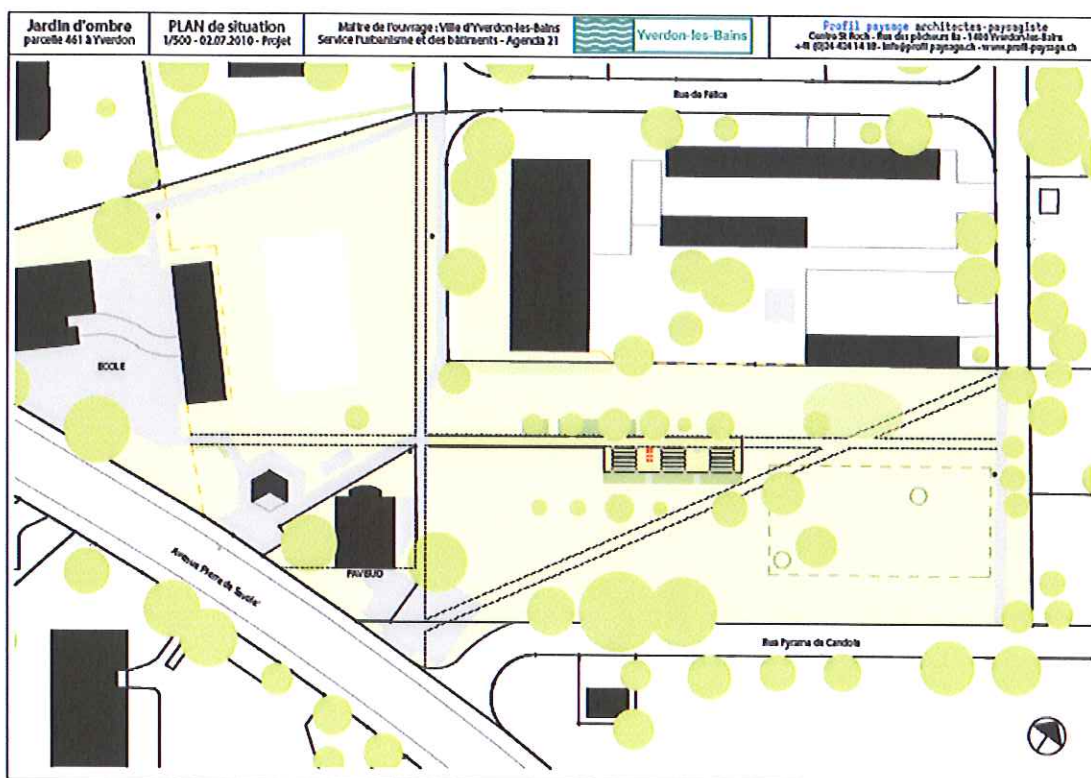
Suite à cette démarche, Equiterre a rédigé un rapport et a effectué un diagnostic d'accessibilité de la parcelle pour les « personnes à mobilité réduite » (PMR). Le rapport fournissant les données brutes de la démarche a été transmis aux habitants ayant participé à cette dernière, accompagné d'une invitation à une séance de restitution, le 19 juin 2010.

Parallèlement, la mandataire du bureau d'architectes-paysagistes a synthétisé les souhaits prioritaires des habitants dans un schéma directeur de la parcelle communale. Ce schéma directeur démontre le potentiel important de cette parcelle pour de futurs aménagements, dont deux « Jardins de poche » : le « Jardin d'ombre » (destiné notamment à la détente et aux rencontres) et le « Jardin des découvertes » (destiné aux enfants et aux familles). Un rapport à la Municipalité proposant l'aménagement de ces « Jardins de poche » (ou encore de tout un parc de quartier sur l'entier de la parcelle) ayant été refusé, le projet a été redimensionné, comme souhaité par l'exécutif. Les souhaits essentiels des habitants ont été retenus pour créer un seul « Jardin de poche », le « Jardin d'ombre ».

D'entente avec les services, la séance de restitution du 19 juin a également permis aux habitants de donner leurs préférences sur plusieurs points :

- le choix entre deux esquisses de projet ;
- la présence ou non d'un gril sur cet espace ;
- les types de plantes sauvages à planter ;
- le remplacement de l'espace canin (actuellement très grand) par un espace canin plus petit ou alors la suppression de cet espace canin et/ou l'installation de distributeurs de sachets (avec poubelles) pour les crottes de chien.

Des remarques générales ont également pu être apportées par les habitants à cette occasion. Le projet présenté intègre en partie les remarques exprimées, notamment pour ce qui touche à l'emplacement exact du jardin de poche (lequel a été décalé, vers le centre est de la parcelle, pour réduire le risque de nuisances sonores pour les riverains).



Le « Jardin de poche » : la nature des aménagements

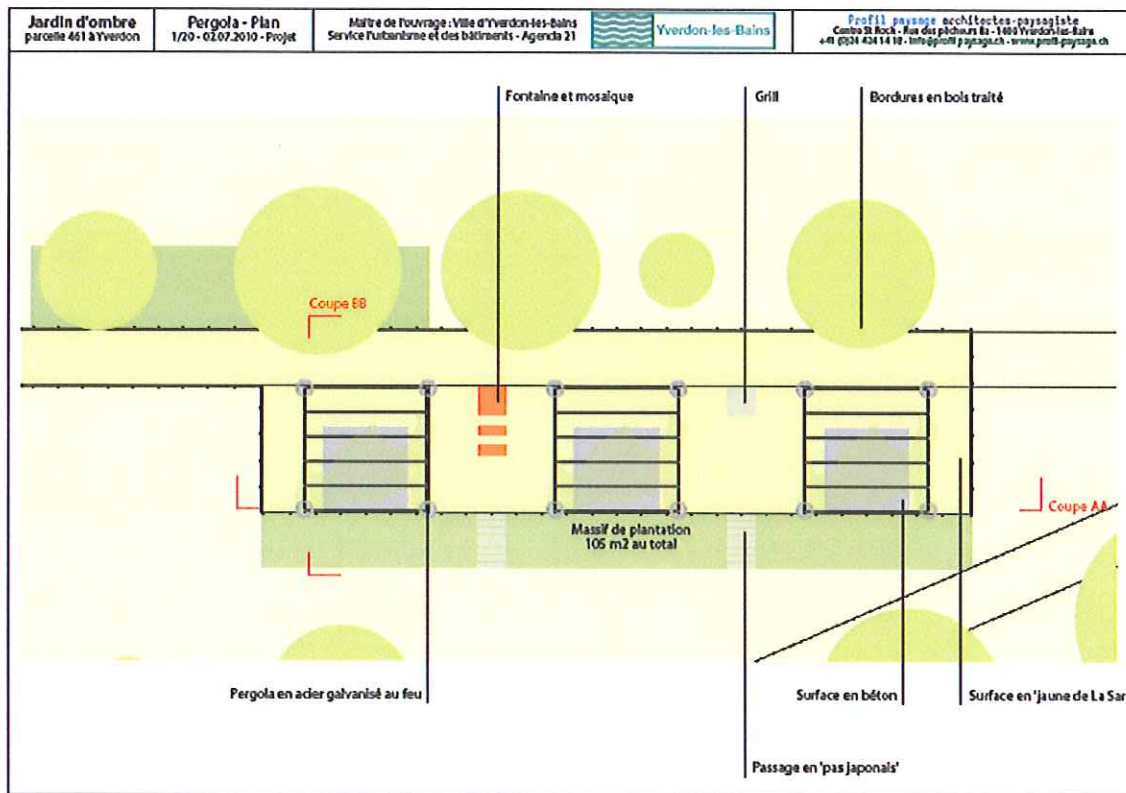
Le « Jardin de poche » proposé comporte un revêtement en dur sur lequel reposeront :

- trois tonnelles fleuries avec plusieurs types de bancs pour différents publics cibles (jeunes, familles, personnes à mobilité réduite) ainsi que deux ensembles de bancs et de tables ;
- un point d'eau et une mosaïque ;
- un gril.

Cette surface sera délimitée par une bordure de bandes plantées (plantes sauvages locales).

Il est proposé que l'espace canin soit supprimé et remplacé par des distributeurs de sachets (avec poubelles) pour les déjections canines. Ainsi, un nouvel espace libre sera créé et à disposition pour des manifestations, etc. Une campagne de sensibilisation à destination des propriétaires de chiens est par ailleurs prévue.

La présente proposition de projet est donc l'aboutissement d'un processus de concertation entre les habitants, les services communaux et les partenaires du projet. Mis à part le fait qu'aucun aménagement particulier pour les familles ne soit réalisé dans un premier temps (à l'exception des tables et bancs de pique-nique), cette proposition répond à la plupart des attentes et besoins prioritaires des habitants impliqués lors des deux séances participatives.



Réalisation : qui ? quand ? comment ?

Il est prévu que de nombreux acteurs interviennent dans la réalisation des aménagements. Il apparaît essentiel que les habitants y participent afin de favoriser l'appropriation de cet espace.

Ainsi, jeunes, enfants, parents, personnes âgées, chômeurs ou encore écoliers pourront participer à la réalisation, encadrés par des professionnels. Plusieurs aménagements pourront être réalisés par les habitants : le dessin de la mosaïque, la récolte d'éclats de carrelage et la pose d'une mosaïque de 7m² ; la pose du pare-soleil (pour la pergola, en attendant que les fleurs poussent) ; la mise en place du substrat de plantation, le travail de la terre et la plantation ; la fourniture et la pose du mobilier (bancs et tables) et du grill, la pose de distributeurs de sachets avec leur poubelle.

Un certain nombre d'entre eux (une quinzaine de personnes à ce stade) se sont inscrites sur une liste d'intéressés pour ces différentes tâches. Par ailleurs, les personnes-relais de terrain de SEJ et de Pro Senectute vont effectuer un travail continu pour motiver les habitants.

Au niveau des services communaux, le service des travaux et de l'environnement a spécifié sa contribution (240 heures, notamment entre novembre et avril) pour encadrer les habitants dans certaines tâches de réalisation du projet.

L'organisation des ateliers de travail qui seront proposés aux habitants et qui pourront par exemple avoir lieu dans le cadre des mercredis intergénérationnels de Pierre-de-Savoie incombera à Equiterre et à l'Agenda 21, en collaboration avec des personnes-relais de SEJ et un représentant de Pro Senectute qui travaillent à Pierre-de-Savoie. La direction des travaux dans son ensemble incombera par contre à un mandataire externe (architecte-paysagiste).

Pour les travaux qui ne pourront pas être effectués par les habitants des entreprises devront intervenir. Il s'agit notamment des travaux suivants (détails, voir annexes 2 et 3) :

- suppression de l'espace canin existant et remise en état par semis ;
- terrassement et revêtements de surface ;
- bordure en bois ;
- fondations de la pergola ;
- fabrication et pose de la pergola ;
- fourniture et pose d'une fontaine ;
- fourniture des plantes qui ne peuvent pas être livrées par STE ;
- fourniture et pose du mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite.

Si la démolition de l'espace canin et la pose de distributeurs de sachet peuvent déjà être prévues pour cet hiver, le reste des travaux ne pourra se faire qu'au printemps et en été 2011.

Calendrier de réalisation

Vers la réalisation	
Août-septembre 2010	mise à l'enquête
Septembre - novembre 2010	préavis au Conseil communal
Novembre 2010 - février 2011	préparation de la réalisation des travaux (appel d'offres et adjudications mandats d'entreprises, planification détaillée des travaux) planification des ateliers de travail mixtes (professionnels/habitants)
Hiver 2010/2011	démolition de l'espace canin ; dessin de la mosaïque
Printemps-été 2011	réalisation des travaux
Été 2011	inauguration du « Jardin de poche »

Synthèse de l'évaluation selon le développement durable à l'aide de la « Boussole 21 »

L'évaluation du projet « Jardin de poche » à l'aide de la Boussole 21 a démontré que ce projet est en adéquation avec les objectifs politiques de développement des axes communautaires et qu'il respecte au maximum les principes du développement durable.

Aspects économiques

C'est un projet expérimental pour la Ville d'Yverdon-les-Bains qui a le potentiel de faire école et apporte ainsi une réelle valeur ajoutée. Il répond également à une demande claire de la part des habitants. Par ailleurs, de par la participation des habitants, entre autres aux travaux de réalisation, on vise une appropriation de cet espace par les habitants, ce qui permet de réduire non seulement les coûts de réalisation, mais surtout les coûts liés aux éventuelles déprédations.

Différentes contributions financières permettent de limiter les coûts pour la collectivité : financement du travail du partenaire Equiterre par la Loterie Romande ; demande de soutien financier au Fond suisse pour le paysage en cours ; financement d'une partie de la réalisation par le fonds communal pour le développement durable, permettant donc d'investir de l'argent provenant d'une taxe sur l'électricité, dans un projet touchant un quartier important d'Yverdon-les-Bains et en respectant les principes d'un « développement durable ».

Pour garantir la viabilité du projet, il est néanmoins important qu'un encadrement des habitants se fasse à long terme.

Aspects environnementaux

Le projet « Jardin de poche » de l'association Equiterre est lié à une charte de durabilité qui couvre entre autres le choix des matériaux, des espèces, du type de revêtements ou encore celui des produits d'entretien. Ainsi, une attention particulière est portée sur ces choix (plantes locales, favorisant la biodiversité, bois de provenance locale, bouts de carrelage récupérés pour la mosaïque, etc.). La mise en place de distributeurs de sachets et de poubelles pour les crottes de chien devra permettre de diminuer les déchets de ce type sur la parcelle en question, voire dans tout le quartier. Une campagne de sensibilisation ciblée est prévue pour renforcer cet effet positif.

Des nuisances sonores et olfactives seront vraisemblablement présentes durant les travaux de réalisation. Cependant, elles seront peu importantes. La gêne occasionnée par ces dernières pour les habitants les plus proches de la partie « est » de la parcelle (Elie-Bertrand 3) est réduite au minimum, compte tenu du choix de l'emplacement du « Jardin de poche ».

Aspects sociaux

L'intégration importante des habitants (notamment des personnes âgées) dans la conception et la réalisation du projet, garantit un degré d'acceptabilité élevé. Il convient néanmoins de continuer le travail de terrain afin de garantir l'implication à long terme des habitants (via, notamment, les professionnels de SEJ et de Pro Senectute sur place, puis les personnes-relais de la démarche communautaire ou encore un habitant-répondant pour ce projet).

Les habitants seront également sollicités pour définir les règles sociales pour l'utilisation de cet espace (charte d'usage) qu'il convient de respecter. Ce travail contribue à la stabilité sociale dans le quartier.

La création d'un tel espace de rencontres convivial favorise l'intégration et les rencontres et lutte également contre l'isolement, ce qui diminue la peur que l'on peut avoir de l'autre et augmente ainsi le sentiment de sécurité. De par le choix des mobiliers, adaptés aux différents publics cibles (jeunes, familles, personnes âgées, personnes à mobilité réduite), ces derniers se rencontrent sur cet espace. Les liens ainsi créés peuvent également être approfondis via la partie didactique de ce « Jardin de poche » : les fleurs sauvages des bandes plantées seront étiquetées, avec l'aide des habitants.

L'utilisation de ce « Jardin de poche » par les différents publics cibles permet d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi leur santé. Ainsi, par exemple, l'air extérieur est (toujours) de meilleure qualité que l'air intérieur. De même, les rencontres ont un effet positif sur la santé psychologique des utilisateurs.

L'évaluation tire donc un bilan favorable, voire très favorable de ce projet, et cela pour les trois groupes d'aspects analysés.

Coût et financement

Les coûts sont estimés en fonction des différentes contributions des services communaux et des habitants, de l'offre du mandataire pour la mise à l'enquête et la direction des travaux, ainsi que de l'implication d'entreprises spécialisées (détails, voir annexe 3) :

Coûts de réalisation « Jardin de poche »	Montants TTC	Répartition des coûts	
Réalisation des aménagement, matériaux et prestations payantes	frs 98'000.- (Détails, voir annexe 3)	CFC Jardinage	
		Travaux préliminaires	frs 4'500.-
		Terrassement	frs 8'600.-
		Réseaux	frs 6'850.-
		Fondations	frs 5'000.-
		Revêtement	frs 14'000.-
		Mobilier Urbain	frs 6'500.-
		Remise en état	frs 1'700.-
		Fourniture de végétaux	frs 2'500.-
		CFC Serrurerie	frs 23'400.-
		CFC Raccordement eau	frs 2'300.-
		CFC architecte paysagiste	frs 9'775.-
		CFC Honoraires géomètre	frs 700.-
		CFC reproduction	frs 209.50
		CFC Divers et imprévus	frs 4'706.25
		TVA 8% (taux 2011)	frs 7'259.25
		Total	frs 98'000.-

L'association Equiterre est partenaire de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour ce projet. Elle reçoit à ce titre un soutien financier de la Loterie Romande, raison pour laquelle ses honoraires (qui s'élèvent à env. frs 70'000.-) n'apparaissent pas dans ce tableau. Equiterre fait également une demande de subvention au Fonds suisse pour le paysage, dans le but d'obtenir un soutien financier pour la réalisation du « Jardin de poche ». En cas d'obtention, le montant viendra diminuer la charge communale.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 9'200.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, frs 1'000.-, l'amortissement, frs 6'200.-, et les frais d'entretien, frs 2'000.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'implantation d'un « Jardin de poche » sur la parcelle 461 du quartier Pierre-de-Savoie.

Article 2: Un crédit d'investissement de frs 98'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par prélèvement au Fonds communal pour le développement durable, compte 928.1810.10 pour un montant de frs 36'000.- ainsi que par la trésorerie générale, pour la somme de frs 62'000.-imputée au compte no 3303 « Jardin de poche Pierre-de-Savoie » et amortie en 10 ans au plus.

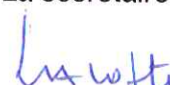
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Annexes:

- 1 – plan du projet « Jardin de poche » ;
- 2 – tableau récapitulatif de la répartition des tâches ;
- 3 – estimatif TTC des coûts de réalisation ;

Délégués de la Municipalité : Monsieur P.-A. Treyvaud, M. J.-Cl. Ruchet